

Youtube : le monde accessible en images ? - 1/1

Récemment racheté par la multinationale Google en 2006, certains estimeraient que le site Youtube aurait été acquis pour un prix excessif en outre le site connaît un léger déclin au niveau de la variété...

Des millions d'internautes se connectent quotidiennement sur le site mondial de Youtube. Ce site qui à l'instar de Dailymotion regroupe des millions de vidéos mis en ligne quotidiennement par les internautes ne cesse d'accroître. En effet, il est possible de voir toutes sortes de vidéos sur ce site, quelque soit le pays où vous vous trouvez, et cela gratuitement ! Dorénavant le visionnage de la vidéo est possible dans toutes les langues du monde même si un minimum de connaissance en anglais est nécessaire pour surfer sur le site. Mais comme tout site qui connaît un succès il faut bien sûr s'inscrire pour avoir accès à une plus grande diversité de vidéos et une plus large accessibilité aux fonctions ;en principe cela ne pose pas de problème non plus puisque l'inscription est également ne nécessite pas de frais. En effet l'inscription au site permet d'ajouter des commentaires, noter les vidéos, communiquer avec les autres inscrits, mettre des vidéos en privé que seuls les amis et proches peuvent consulter et la page perso se présente un peu comme une page de blog, etc.

Les droits d'auteurs...

Youtube qui connaissait déjà un succès fulgurant auparavant a été acheté par Google le 9 octobre 2006 pour 1,65 milliards de dollars, ce qui équivaut à 1,3 milliards d'euros !!! Eh oui ! Vous ne rêvez pas. Bonne affaire ou mauvais plan ? Google avait promis que les employés de Youtube conserveraient leur autonomie. A la suite de cette transaction, les trois créateurs de Youtube auraient perçus 200 millions de dollars chacun. 30% pourcents des bénéfices auraient été attribués au fond investisseur Sequoia et le restant ? Personne n'en sait rien mais les rumeurs supposent que le restant a été utilisé pour combler les différents frais de justice.

Certes Youtube détient une plage considérable de vidéos mais de nombreuses personnes ne tiennent pas compte des copyrights (pour ceux qui ne savent pas le copyright signifie que les droits d'auteurs ont été apposés) posés. Il ne faut pas oublier qu'une vidéo est une création de l'esprit et comme toute création de l'esprit elle est encadrée par une législation quelque soit le pays où vous vous trouvez. Le problème des droits d'auteurs a obligé le site Youtube a éradiquer des milliers de vidéos. Les responsables de la société ne cessent de comparaître en justice. Même avec toute la volonté du monde, le fait que chaque jour sont mis en ligne des milliers de vidéos rend le contrôle des copyrights presque impossible. Bien sûr certaines vidéos ne passent pas à travers le filet lors de leur mise en ligne mais la plupart du temps elles sont accessibles par presque tout le monde.